



## **CONGO BRAZZAVILLE : ELECTIONS LEGISLATIVES ET LOCALES DU 10 JUILLET 2022.**

### DOUALA-BRAZZAVILLE : Déclaration REDHAC N°005/11072022

Dimanche 10 juillet 2022, les électeurs congolais se sont rendus aux urnes en vue d'élire au premier tour leurs députés et conseillers locaux. Ces élections qui se sont tenues conformément au calendrier électoral ont certainement été un indicateur de l'expression démocratique ; mais également un moment idoine pour le peuple congolais de contribuer à la gestion des affaires publiques de leur pays notamment à travers le choix de leurs représentants au parlement et aux conseils départementaux. Cependant, le peu d'engouement observé dans les bureaux de vote ainsi que l'appel au boycott lancé par certains partis d'opposition restent à déplorer.

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC)

Rappelant son mandat de promotion et de protection des droits humains ainsi que de promotion et protection des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale conformément aux instruments nationaux, régionaux et internationaux y relatifs ; Préoccupé par la non-participation de tous les partis politiques à ces élections notamment certains partis d'opposition ;

Gravement préoccupé par le désintérêt des citoyens congolais à ces élections à travers un taux de participation faible :

Soulignant que les partis politiques tout comme les syndicats et la société civile contribuent de manière significative à l'essor de la démocratie, à la consolidation de l'Etat de droit et de ce fait ne devraient souffrir d'aucune entorse au regard du rôle important qu'ils jouent pour l'éveil de conscience et l'éducation à la citoyenneté ;

Rappelant également que la participation à la direction des affaires publiques est garantie par les instruments juridiques internationaux et régionaux dûment ratifiés par le Congo à savoir : le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP), la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance (CADEG) ;

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC)

1. Suit de près le déroulement du processus électoral au Congo ;

2- Félicite et encourage tous les acteurs politiques, les organisations syndicales ainsi que les organisations de la société civile qui œuvrent au respect des principes démocratiques, à la consolidation de l'Etat de droit et à la promotion et la valorisation des droits humains ;



- 3- Souhaite que l'ensemble du processus électoral se déroule dans un climat apaisé ;
- 4- Recommande aux Nations Unies et à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples d'Exhorter le Gouvernement de la République du Congo à :
- i) Respecter, ses engagements internationaux et régionaux en matière électorale notamment ceux contenus dans la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance (CADEG) ;
  - ii) Accompagner le Gouvernement congolais dans son processus démocratique afin que lesdites élections ainsi que celles à venir ne soient entachées d'aucune irrégularité.

Fait à Douala, le 11 juillet 2022.

Me Alice Nkom,  
Co-PCA  
Cameroun

Me Bruno Gbiegba,  
Vice-Président  
RCA

Rostin Manketa  
2e Vice-Président  
RDC

Marc Ona Osangui  
3e Vice-Président  
Gabon

Roch Euloge N'Zombo,  
Conseiller  
Congo Brazzaville

Pyrrhus. Boguel  
Conseiller  
Tchad

Philippe Nanga  
Conseiller  
Cameroun

Lucie Boalo, Okenve  
Secrétaire/Rapporteuse  
RCA

Hon. Annie Bambe  
Communicatrice  
RDC

Alfredo Okenve  
2e secrétaire/Rapporteur  
Guinée Equatoriale

Maximilienne Ngo Mbe  
Directrice Exécutive  
Cameroun

#### SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04  
MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95  
Facebook : RedhacRedhac  
Twitter : @RedhacRedhac  
Site-Web : [www.redhac.info](http://www.redhac.info)